L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 31 JANVIER.

Le prince Napoléon.—Nous lisons dans la correspondance de M. Prévéraud, du Journal du Havre, du 18 :

Certaines feuilles radicales s'occupent beaucoup du prince Napoléon depuis quelque temps. Tantôt elles en font un compatriote, qui a adjugé les idées de libre penseur, pour devenir clérical et enrôler dans les rangs de son parti le cardinal de Bonnechose et autres notabilités du clergé. Tantôt elles en font un Kaiser ayant tellement peur d'être expulsé de France, qu'il serait en train d'acheter un château sur les bords de la Meuse pour s'y mettre à l'abri d'une expulsion. Ce serait sage à la famille de Bréquigny qui se mettrait dans l'eau pour éviter d'être mouillé par la pluie. J'ai eu, ces jours derniers, l'occasion de vérifier l'inanité de ces rumeurs, ayant reçu du prince une invitation à dîner, qui m'arrivait avec cette d'à-propos. Il y avait à peu dîner 18 personnes, y compris le prince et ses deux fils. Les bonapartistes fervents les plus marquants étaient l'amiral Le Roncière le Noury, et M. Mercier, ex-ministre de France à Washington. Les républicains étaient représentés par M. Renan et quelques autres dérivants d'une médiocre notoriété.

La conversation n'est portée sur toute espèce de sujets, et le prince s'y est toujours montré fidèle aux idées qu'il professait, lorsqu'il siégeait à la chambre sur les bancs de la gauche républicaine. Il a répudié hautement toutes les intrigues et les complots qu'on lui prête. Il n'a pas songé un seul instant à quitter la France et espère bien ne la quitter jamais. Quant à sa conversion prétendue au cléricalisme, nous en avons en échantillon dans une discussion intéressante engagée entre M. Renan et lui sur l'article 7 des lois Ferry. Tous deux désapprouvent le fameux article, mais par des raisons différentes. M. Renan le condamne comme une atteinte portée à la liberté de l'enseignement qui doit être respectée même à l'égard des jésuites et des monarchistes, comme un droit primordial, sous un gouvernement de suffrage universel.—"C'est très bien, a répondu le prince, je suis partisan comme vous de la liberté, mais à la condition qu'elle soit égale pour tous. Or, que se passe-t-il sous la législation qui nous régit encore ? La liberté d'association et de corporation est restreinte en France pour tout le monde, excepté pour les congrégations religieuses.

"La loi dit bien qu'elles doivent être autorisées et qu'elles ne peuvent enseigner sans cette autorisation. Mais la plupart d'entre elles ne peuvent, et celles qui ont la plus d'école sont précisément celles qui l'ont seulement ne sont pas autorisées, mais sont même proscrites, en tant que corporations enseignantes, par d'anciennes lois de la monarchie, qui l'on n'a pas eu faire suppriner. De nombreuses lois de la Société de Jésus à laquelle l'enseignement est interdit par une loi de 1828. Pourquoi, n'avoir pas tout simplement appliqué cette loi, au lieu d'en avoir glissé une nouvelle dans un projet étranger à la matière et qui semble remédier en question un droit existant ? Aujourd'hui, a ajouté le prince, les congrégations qui enseignent sans autorisation n'exercent pas un droit existant pour tout le monde, elles exercent un privilège que je trouve d'autant plus illogique que l'esprit de leur enseignement est hostile non-seulement à la République, mais à tout gouvernement fondé sur le suffrage universel, enfin à toutes les idées modernes. Si on laisse durer cet état de choses, il diviserait la France en deux classes annamites et finirait par aboutir à la guerre civile."

M. Renan croit que c'est là un danger très exagéré et qu'il suffit pour le prévenir de mettre l'Université à même de lutter avantageusement contre l'enseignement congréganiste parfois supérieur à celui de l'Etat.—"Allons, mon cher Renan, repartit le prince, il y a longtemps que je vous le dis, vous êtes un clérical." Le mot fit rire M. Renan lui-même, et il montre comme le prince est converti au cléricalisme. Cette conversation m'a paru résumer avec précision les deux opinions qui sont hostiles à l'article 7 de la loi Ferry dans le parti républicain, et qui sont représentées, l'une par M. Jules Simon, l'autre par M. Louis Blanc. Le premier se croit sûr, dit-on, d'une majorité dans le sénat, et sa confiance s'accroîtra par l'ajournement de la discussion, qui lui paraîtra une reculade de M. Jules Ferry. Mais il pourrait se tromper. Les ajournements ont été, jusqu'à présent, favorables aux divers ministères dans le sénat; et d'ailleurs on assurait hier que M. Ferry ne réclamerait nullement au sénat la priorité pour la loi du conseil supérieur de l'instruction publique. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir.

Nouvelles de Russie.

On écrit de Saint-Pétersbourg au *National* :

Ce qui se passe actuellement à la cour de Russie est une preuve éclatante de la fausseté des bruits relatifs à l'abdication du tzar Alexandre II.

Il ne faut pas croire davantage à la fameuse Constitution dont on a tant parlé, et qui n'a jamais été rédigée, même en projet.

La seule concession que le tzar ait faite à l'opinion, non pas de la société russe, mais à celle de son entourage, a consisté dans la convocation, après l'attentat de Moscou, qui fut commis le 1er décembre dernier, des principaux membres de la famille impériale, que le tzar voulait, non pas consulter, mais sonder habilement, pour adopter une ligne de conduite à l'égard des agitateurs révolutionnaires dont la hardiesse menace aujourd'hui l'avenir de la dynastie des Romanoff.

Les opinions des membres de la famille impériale russe furent tellement différentes, que le tzar n'en tint aucun compte et continua à diriger seul la lutte contre le mouvement révolutionnaire.

L'opinion du grand duc-héritier fut que le seul moyen de combattre avantageusement le nihilisme était de s'appuyer le plus possible sur le parti slavophile, le parti ultra national russe.

Le grand duc Constantin, général-amiral et ministre de la marine, appuyale Katkovitch, dont il est l'intime ami et sur lequel il exerce une grande influence. Il proposa les mesures les plus rigoureuses pour étouffer les idées révolutionnaires et promit de combattre, de tout son pouvoir, dans ses fonctions de ministre, le moindre tendance nihiliste. Le grand-duc Constantin a eu aussi parole : le procès du capitaine aide de camp de la Vestoff, l'infortuné Baranoff, récemment condamné à la dégradation, en est une preuve suffisante.

L'empereur, à son tour, manifesta l'intention de s'appuyer de plus en plus sur le parti allemand de la cour impériale, le seul, a-t-il dit hautement, qui ne soit pas infecté par les idées révolutionnaires, par la propagande nihiliste et qui serve toujours le tzar avec dévouement et fidélité. Le tzar tenait à bien faire entendre, en cette occasion, qu'il désirait, entre tout, d'un axis absolument contraire à celui de son fils aîné.

Aucun résultat apparent ne fut obtenu par le tzar de cette conférence de famille. Mais il se hâta de rappeler près de lui le comte Pierre Andréevitch Tchouvalof, l'ancien tzar Pierre IV, comme on l'appelait quand il était chef des gendarmes et de la 3e section de la chancellerie impériale (police secrète).

La nomination de Pierre Alexandrovitch Valouïeff au poste de président du conseil des ministres, le mouvement actuel provoqué dans le corps diplomatique, le redoublement de pâle et d'énergie de la police secrète pour arriver à découvrir les conspirations nihilistes, sont cela encore l'œuvre du comte russo-allemand Schouvaloff.

Nous verrons si la Russie va jouir de nouveau, sous la protection du favori de l'empereur, de la tranquillité qu'il lui assura jadis, quand on l'appelait le tzar tout-puissant Pierre IV.

La fédération de la rue d'Arras.—La fédération républicaine s'est réunie le 13 janvier dans la salle des Sociétés, rue d'Arras. Cette fédération nouvelle paraît composée d'un certain nombre de délégués au congrès ouvrier de Marseille.

La salle, dit le *Gaulois*, avait été décorée pour la circonstance :

Sur le mur du fond de l'estrade où devaient se tenir le bureau et la presse, était accrochée une bannière rouge sur laquelle se détachaient, en lettres d'or, les devises suivantes :

L'Union des travailleurs, le Prolétariat, Etats-Unis universels, Union des peuples, Liberté, Solidarité, Justice, Avènement du Peuple.

Une autre large bande rouge, étendue dessus portait en lettres non moins majuscules : *Amnistie!*

Nous citons, d'après le même journal, le compte-rendu de cette séance à laquelle assistaient deux ou trois cents personnes :

Il s'agit de constituer le bureau.

—Bouchard président! cette un compagnon.

—Il n'est pas encore ici! signale quelqu'un.

—Qu'on le nomme par contumace en son absence. (Bravos prolongés.)

Bouchard, après un vote très discuté, fut définitivement nommé président. A côté de lui prennent place comme : premier assesseur, Fauché; deuxième assesseur, mademoiselle Malvaine Auclerc; et secrétaire, Jean Gaudrot.

Fauché, connu des ouvriers, ne [illegible] que du côté politique de [illegible] comme [illegible] bien [illegible] avouer [illegible] et [illegible] de l'ouvrier [illegible] la [illegible]

Le citoyen Héritouan trouve qu'il faut supprimer :

1° Les couvents qui ne sont qu'un repaire [illegible]

2° Les [illegible] moyen de punition au lieu d'être un essai de moralisation;

3° L'impôt et la rente, la rente surtout;

4° Le libre-échange, le protection et le [illegible]

"Ces réunions sont d'une parfaite inanité. Pourquoi, dit-on, les foudrer ? Pourquoi permettre ces violences tumultueuses, que véritablement la loi pourrait souvent atteindre! Hé! mon Dieu! simplement parce qu'elles sont fort utiles. Elles montrent l'impuissance des partis exagérés."

Celle qu'on n'a que 15 sous est très satisfaite de [illegible] contre une paire de pantoufles [illegible]

VIE SURNATURELLE RÉTABLIE.

East-Orange, N. J., 8 oct. 1877.

Il y a quelque trois ans, j'étais souffrant de la maladie de Bright—Albuminurie. J'avais trouvé de l'albumine dans l'urine, et quelquefois, mais à un léger degré, à l'état concrète. Je souffrais de l'hydropisie, particulièrement vers les chevilles; j'éprouvais une soif [illegible] et [illegible] mes [illegible] étaient [illegible] et [illegible] mes [illegible] et [illegible] mes [illegible] et [illegible] mes